

## Objectifs de la campagne Miser sur l'avenir

Dans le cadre de la campagne miser sur l'avenir, le Medef informe les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activités des opportunités offertes par les contrats de formation en alternance.

Pour cela, nous mettons à votre disposition un récapitulatif du coût d'un jeune sur les deux types de contrats pour la formation :

le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

### Embauche d'un jeune ou d'un jeune supplémentaire dans le cadre d'un contrat d'apprentissage en BEP durant 2 ans.

	moins de 18 ans	18 et moins de 21 ans	21 ans et plus
<b>Par mois</b>	<b>106,35 € *</b>	<b>293,63 € *</b>	<b>454,15 € *</b>

\* Les montants indiqués ne tiennent pas compte des conventions.

### Embauche d'un jeune dans le cadre d'un contrat de professionnalisation en CAP durant 2 ans.

	Moins de 21 ans	De 21 à moins de 26 ans.	26 ans et plus
<b>Par mois</b>	<b>753,76 € *</b>	<b>978,50 € *</b>	<b>1318,96 € *</b>

\* Les montants indiqués ne tiennent pas compte des subventions octroyées par l'OPCA et Pôle emploi .

### Embauche d'un jeune actif en contrat classique (CDD) à plein temps

<b>Par mois</b>	<b>1337,70 €</b>
<b>A l'année</b>	<b>16052,40 €</b>

\* les charges patronales sont nulles compte tenu des mesures gouvernementales prolongées jusqu'au 30 juin 2010. Après le 1er juillet 2010 les charges patronales seront de 181,26 € .

**Les montants indiqués ne sont pas contractuels et sont indiqués en brut.**



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

#### Pour toutes informations complémentaires :

**Nicolas PLAS**  
Développeur de l'alternance en Ile-de-France.  
[nicolas.plas@medef-idf.fr](mailto:nicolas.plas@medef-idf.fr)  
Tél : 01 40 55 12 52





## Le Coût d'un(e) jeune en alternance

### Contrat d'Apprentissage :

Age Ancienneté	moins de 18 ans	18 à moins de 21 ans	21 ans et plus
1 année	25 % du Smic	41% du Smic	53% du Smic*
2 <sup>ème</sup> année	37% du Smic	49% du Smic	61% du Smic*
3 <sup>ème</sup> année	53% du Smic	65% du Smic	78% du Smic*

\* ou du minimum conventionnel s'il est plus favorable

### Contrat de professionnalisation :

	moins de 21 ans	21-25 ans	26 ans et plus
Rémunération	55% à 65% * du Smic	70% à 80% * du Smic	85% de la rémunération conventionnelle **

\* au moins titulaire d'un bac professionnel, d'un titre ou d'un diplôme professionnel de niveau IV

\*\* sans être inférieur au SMIC

**Salaires versés au jeune : représente une fraction du smic qui dépend de l'âge du jeune et du niveau du diplôme préparé.**

Le montant du SMIC au 1<sup>er</sup> Juillet 2009 actuellement est de :  
1337,70 € soit 8,82 €

# SIMULATION DU COÛT SALARIAL D'UN JEUNE EN ALTERNANCE

Embauche d'un 1er apprenti ou d'un jeune supplémentaire en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage en BEP durant 2 ans.

	moins de 18 ans	De 18 à moins de 21 ans	21 ans et plus
<b>Total des salaires 1<sup>er</sup> année</b>	$(1337,70 \times 0,25) \times 12 =$ <b>4013,16 €</b>	$(1337,70 \times 0,41) \times 12 =$ <b>6581,50 €</b>	$(1337,70 \times 0,53) \times 12 =$ <b>8507,76€</b>
<b>Total des salaires 2<sup>ème</sup> année</b>	$(1337,70 \times 0,37) \times 12 =$ <b>5939,40 €</b>	$(1337,70 \times 0,49) \times 12 =$ <b>7865,64 €</b>	$(1337,70 \times 0,61) \times 12 =$ <b>9792,00 €</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>9952,50 €</b>	<b>14447,14</b>	<b>18299,76 €</b>
<b>TOTAL aides</b>	<b>7400 € *</b>	<b>7400 € *</b>	<b>7400 € *</b>
<b>Somme restant à la charge de l'entreprise sur 3 années</b>	<b>2552,50 € *</b>	<b>7047,14 € *</b>	<b>10899,76 € *</b>
<b>Par mois</b>	<b>106,35 € *</b>	<b>293,63 € *</b>	<b>454,15 € *</b>

## Avantages pour l'entreprise :

- **Dispositif zéro charge pour toutes les embauches d'apprentis** réalisées entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010 dans les entreprises de 11 salariés et plus non inscrites au répertoire des métiers.
- **Une prime de 1800 € pour toute embauche d'apprenti** supplémentaire dans les entreprises de moins de 50 salariés entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010
- **Indemnité compensatoire variable 1200 €** au moins, par année de cycle de formation.
- **Crédit d'impôts de 1600 € par année** en règle générale. **2200 € lorsque le jeune salarié en alternance fait l'objet de l'accompagnement personnalisé**, renforcé et destiné aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnel.
- **Taxe d'apprentissage en sont exonérées les entreprises qui emploient au moins 1 apprenti** dans l'année et dont la masse salariale est inférieure à 6 fois le SMIC
- **Non prise en compte des apprentis** dans le calcul de l'effectif.

Total des aides

## Calcul :

Se rapprocher de **pôle emploi**

+ 1800 €

+ 1200 x (nb années)

+ 1600 x (nb années)

Se rapprocher de **pôle emploi**

**7400 € \***

**\* Attention, les montants indiqués ne sont pas contractuels et ont été calculés sur la base du SMIC horaire au 01/07/09. En effet, selon votre profession et votre convention Collective applicable, le montant des salaires à verser peut varier ainsi que les cotisations.**

# SIMULATION DU COÛT SALARIAL D'UN JEUNE EN ALTERNANCE

Embauche d'un 1er jeune ou d'un jeune supplémentaire en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation en CAP.

Formation prise en charge par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) auxquels l'entreprise verse une contribution à la formation en alternance.

	Moins de 21 ans	De 21 à moins de 26 ans	26 ans et plus
<b>Salaire brut mensuel</b>	$1337,70 \times 0,55 =$ <b>735,73 €</b>	$1337,70 \times 0,70 =$ <b>936,39 €</b>	$1337,70 \times 0,85 =$ <b>1137,04 €</b>
<b>Charges patronales</b>	$735,73 \times 0,12 =$ <b>88,29 €</b>	$936,39 \times 0,12 =$ <b>112,36 €</b>	$1137,04 \times 0,16 =$ <b>181,92 €</b>
<b>Coût total par mois</b>	$735,73 + 88,29 =$ <b>824,01 €</b>	$936,39 + 112,36 =$ <b>1048,75 €</b>	$1137,04 + 181,92 =$ <b>1318,96 €</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>19776,43 €</b>	<b>25170,16 €</b>	<b>31655,04 €</b>
<b>TOTAL aides</b>	<b>1686 € *</b>	<b>1686 € *</b>	<b>0 € *</b>
<b>Somme restant à la charge de l'entreprise sur 2 années</b>	<b>18090,43 € *</b>	<b>23484,16 € *</b>	<b>31655,04 € *</b>
<b>Par mois</b>	<b>753,76 € *</b>	<b>978,50 € *</b>	<b>1318,96 € *</b>

## Avantages pour l'entreprise :

- **Versement à l'entreprise par l'OPCA** (organisme paritaire collecteur agréé) d'un forfait par heure de formation. Il est variable selon la branche dont relève l'entreprise.
- **Possibilité de prise en charge par l'OPCA de la formation du tuteur** et des dépenses liées à l'exercice de la fonction tutorale.
- **Possibilité de recevoir de Pôle emploi une aide forfaitaire** lorsque l'employeur embauche un allocataire du régime d'assurance chômage.
- **Non prise en compte du salarié dans l'effectif de l'entreprise** pour le calcul des seuils fiscaux et sociaux.
- **Dispense du versement de l'indemnité de fin de contrat**, en cas de CDD
- **Prime de 1000 € pour l'embauche de jeune de moins de 26 ans** réalisée entre le 24 juin 2009 et le 30 juin 2010. Le montant de la prime est portée à **2000 €** lorsque le jeune n'a pas le niveau bac
- **Aide à l'accompagnement pour les groupements d'employeurs de 686 €** par accompagnement et en année pleine d'un jeune de 26 ans.

## Calcul :

Se rapprocher de  **votre OPCA**

Se rapprocher de  **votre OPCA**

Se rapprocher de  **pôle emploi**

+ 1000 €

+ 686 €

**Total des aides**      **1686 € \***

**\* Attention, les montants indiqués ne sont pas contractuels et ont été calculés sur la base du SMIC horaire au 01/07/09.** En effet, selon votre profession et votre convention Collective applicable, le montant des salaires à verser peut varier ainsi que les cotisations.